

# VILLE DE NOISIEL

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

**DEC2021\_ 0012**

### DÉCISION

**OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° 2019/022 RELATIF À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL - LOT N° 5 SERRURERIE MÉTALLERIE - PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ BBG**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision n° DEC2019\_0076 du 16 mai 2019 portant conclusion avec la société BBG, sise Zona industrial Esposende rua Dr Francisco Sà Carneiro 475 C 4740-010 Esposende Portugal, Agence France sise 28 route du Mesnil 78990 ELANCOURT, du marché public de travaux n° 2019/022 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°5 : serrurerie métallerie, pour un montant de 108 808,00 € HT soit 130 569,60 € TTC,

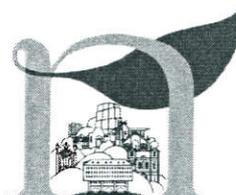
**CONSIDÉRANT** la décision d'adapter les travaux et de réaliser des travaux supplémentaires pour la rampe PMR, il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Reconstruction école Jules-Ferry » dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € HT,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la société BBG, sise Zona industrial Esposende rua Dr Francisco Sà Carneiro 475 C 4740-010 Esposende Portugal, Agence France sise 28 route du Mesnil 78990 ELANCOURT, l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/022 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules-Ferry - Lot n°2 : serrurerie métallerie, pour un montant total de 13 964,00 € HT (TVA

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021\_ **0012**  
Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/022 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry de Noisiel - Lot n° 5 serrurerie métallerie - passé avec la société BBG »

20 %, 16 756,80 € TTC). Le montant du marché est donc porté à 122 772,00 € HT soit 147 326,40 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal en APCP n° 2016.02 « Reconstruction école Jules-Ferry ».

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable publique de Chelles ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 26-01-2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 28 JAN. 2021  
Affiché en Mairie le 28 JAN. 2021  
Publié au RAA le 28 JAN. 2021  
Notifié le

2/2

